

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE – PLANS GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le texte suivant sera introduit dans les toutes premières pages des instructions PGAF, dans les normes de présentation. Il sera également repris dans la « page de signature globale » de chacun des PGAF.

Le plan général d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013 implique la contribution d'ingénieurs forestiers exerçant pour le Ministère et d'autres exerçant pour les bénéficiaires¹. Les ingénieurs forestiers sont responsables des actes professionnels qu'ils ont faits ou qui ont été faits sous leur supervision. Dans le but de transmettre l'information la plus complète possible au public et dans un souci de rigueur professionnelle, les signatures engageant la responsabilité professionnelle ont donc été indiquées en fonction des chapitres du PGAF. Les données à l'origine de ce travail et provenant d'actes professionnels sont signées par des professionnels et conservées pour références ultérieures, le cas échéant.

Le texte suivant sera introduit dans la « page de signature globale » de chacun des PGAF.

Le plan général d'aménagement forestier pour l'unité d'aménagement forestier ____ a été réalisé sous ma responsabilité, dans le respect des lois, règlements, ententes en vigueur et des objectifs fixés par le Ministre. Ce plan respecte la stratégie d'aménagement retenue par le Ministre pour l'atteinte des possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu déterminées par le Forestier en chef, des rendements annuels et des objectifs..

_____ ing.f. (bénéficiaire)

Le textes suivants seront introduits à la fin de chacun des chapitres du PGAF.

CHAPITRE 1

La section 1.2 « Contexte social » du chapitre 1 « contexte légal et social » du plan général d'aménagement forestier a été réalisé sous ma responsabilité dans le respect des lois en vigueur.

_____ ing.f. (bénéficiaire)

¹ Bénéficiaires : bénéficiaires de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier et bénéficiaires de contrat d'aménagement forestier.

CHAPITRE 2

Le chapitre 2 « portrait du territoire » du plan général d'aménagement forestier, à l'exception du bilan des activités d'aménagement forestier du territoire (section 2.4), a été réalisé sous ma responsabilité, à partir de différentes sources d'information dont la provenance est citée dans le texte.

_____ ing.f. (bénéficiaire)

Ont contribué au « portrait du territoire », pour les travaux cités ci-après :

_____ ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____

et

_____ ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____

La section 2.4 « bilan des activités d'aménagement forestier du territoire » comporte sa propre page signature.

CHAPITRE 3

Le chapitre 3 « communautés autochtones » du plan général d'aménagement forestier a été réalisé sous ma responsabilité, dans le respect des lois, règlements et ententes en vigueur. La provenance des différentes données est indiquée dans le texte.

_____ ing.f. (bénéficiaire)

Ont contribué au chapitre « communautés autochtones », pour les travaux cités ci-après :

_____ ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____

et

_____ ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____

CHAPITRES 4 ET 5

Les possibilités forestières, les niveaux de récolte probable, par essence, groupe de calcul et contraintes, les volumes conjoncturels et les superficies prévues de traitements sylvicoles de l'UAF _____ ont été déterminés sous la responsabilité professionnelle du Forestier en chef, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi 94.

Les possibilités forestières, les niveaux de récolte probable, par essence, groupe de calcul et contraintes, les volumes conjoncturels et les superficies prévues de traitements sylvicoles ont été déterminés dans le respect des lois, règlements, ententes en vigueur et objectifs fixés par le Ministre. Ces informations sont basées sur les calculs de possibilité forestière et les stratégies d'aménagement remis au Forestier en chef par Forêt Québec en juin 2006 et dûment signés par un ingénieur forestier. Elles ont été ajustées sous la supervision du Forestier en chef.

CHAPITRE 6

Le chapitre 6 « harmonisation des usages » du plan général d'aménagement forestier a été réalisé sous ma responsabilité, dans le respect des lois, règlements, ententes en vigueur et des objectifs fixés par le Ministre.

_____ ing.f. (bénéficiaire)

Ont contribué au chapitre « harmonisation des usages », pour les travaux cités ci-après :

_____ ing.f. (bénéficiaire)

responsable de : _____

et

_____ ing.f. (bénéficiaire)

responsable de : _____

CHAPITRE 7

Le chapitre 7 « programme quinquennal » du plan général d'aménagement forestier a été réalisé sous ma responsabilité, dans le respect des lois, règlements, ententes en vigueur et des objectifs fixés par le Ministre.

_____ ing.f. (bénéficiaire)

Ont contribué au chapitre « programme quinquennal », pour les travaux cités ci-après :

_____ ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____

et

_____ ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____

CHAPITRE 8

La section 8.1 « suivi de la stratégie d'aménagement forestier » du chapitre 8 « mise en œuvre du plan général d'aménagement forestier » a été réalisée sous ma responsabilité, dans le respect des lois, règlements, ententes en vigueur et des objectifs fixés par le Ministre.

_____ ing.f. (Ministère)

Ont contribué à la section 8.1 du chapitre 8 « mise en œuvre du plan général d'aménagement forestier », pour les travaux cités ci-après :

_____ ing.f. (Ministère)
responsable de : _____

et

_____ ing.f. (Ministère)
responsable de : _____

La section 8.2 « mode de prise de décision et de règlement des différends » du chapitre 8 « mise en œuvre du plan général d'aménagement forestier » a été réalisée sous ma responsabilité, dans le respect des lois, règlements, ententes en vigueur et des objectifs fixés par le Ministre.

_____ ing.f. (bénéficiaire)

Ont contribué à la section 8.2 du chapitre 8 « mise en œuvre du plan général d'aménagement forestier », pour les travaux cités ci-après :

_____ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____

et

_____ing.f. (bénéficiaire)
responsable de : _____